
1 Introduction

2 Analyse des dangers : actamidebrothledtechno

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Acétamide

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	Emilla – Analyse des dangers du produit actamidebrothledtechno
-------	--

Company	BIOKAR DIAGNOSTICS - SOLABIA GROUP
---------	------------------------------------

Date	2026-07-06
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **actamidebrothledtechno**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : actamidebrothledtechno

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **actamidebrothledtechno**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	BIOKAR DIAGNOSTICS - SOLABIA GROUP
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Contrôle microbiologique.
Date FDS	2020-02-26

La FDS date du 2020-02-26. Elle a donc 6 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Acétamide est classée H351 et sa concentration (0.2 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H351

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -

- IATA : -
- UN : -

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Laver abondamment à l'eau (ou à l'eau/... – la phrase est tronquée mais indique un lavage abondant).

eyes : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

inhalation : Non applicable.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Acétamide

Identification

- N° CAS : 60-35-5
- N° EINECS : 200-473-5

Concentration :from 0.2 to 0.2

Dangers :

- **H351** Susceptible de provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants Porter des gants appropriés
Yeux	Lunettes / écrans faciaux Porter des lunettes de sécurité à protection latérale
Peau	-
Système respiratoire	-
Corps	Vêtements de protection / combinaisons Porter un vêtement de protection approprié

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Assurer une bonne ventilation du poste de travail ; porter un équipement de protection individuel.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver à l'abri de la lumière. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Température de stockage: 2 – 8 °C. Matériaux d'emballage: plastique.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Contrôle microbiologique.